

ce point, que de parens ont de grands reproches à se faire ! Combien d'entre eux, confondant l'éducation avec l'instruction, ne songent qu'à orner l'esprit et la mémoire des jeunes disciples qu'ils envoient aux écoles ! Former leur caractère, redresser les penchans vicieux de la nature, et y substituer les premiers germes des vertus, voici pour beaucoup une précaution jugée inutile. Aussi sont-ils déplorablement punis par les écarts et les fautes de ceux qui auraient dû être la consolation et l'ornement de leur vieillesse.

« Nous ne saurions donc trop répéter aux chefs de famille de choisir les maîtres et de préférer ceux qui à la science humaine ajoutent le don le plus précieux encore de la science de Dieu. Sous ce rapport, l'Orient offre aux maisons chrétiennes les avantages qu'on allait autrefois chercher en Europe, avec plus de frais et de dangers.

« M. les Lazaristes ont avec raison pensé que leur ministère apostolique ne serait point complet s'il n'embrassait l'enseignement de la jeunesse, moyen de la préserver d'un autre enseignement corrompue et de la gagner à l'amour du bien et de la vérité. Les collèges établis par eux en Syrie, à Smyrne et à Constantinople sont autant de preuves de cette louable sollicitude. L'institution fondée dans cette dernière ville mérite surtout nos éloges. Sa position dans un des plus beaux lieux du Bosphore, l'élégance des bâtimens, la bonté de l'air, l'excellente tenue des élèves et le zèle des maîtres qui les dirigent, tout assure à l'établissement un succès complet et durable.

« Après quinze jours de vacances, les enfans ont repris le 1er Septembre le cours de leurs études. Le nombre de ceux qui assistaient à l'ouverture des classes était de quarante environ. Mais l'agrandissement du local permettra à M. le directeur de répondre aux autres demandes qui lui ont été adressées. Il est inutile de faire remarquer qu'on n'admet point d'externes. Aucune branche de l'instruction n'est négligée dans ce collège qui est le complément naturel du premier enseignement des frères de la doctrine chrétienne. Les langues classiques anciennes, celles qui sont d'un plus grand usage en Orient et en Europe, les sciences, la connaissance vraie et approfondie de la religion, tout cela rentre dans le plan général des études dont le but est de rendre l'enfant capable de soutenir, en France ou en tout autre pays les examens supérieurs qui lui ouvrent une carrière utile et honorable. »

— Mgr Régnier s'est fait précéder par un mandement publié à l'occasion de sa prise de possession. Nous en détacherons ce beau passage sur la mission de l'évêque :

« En elle se résume le ministère ecclésiastique tout entier ; et, considéré à ce point de vue, est-il parmi les hommes un désordre qu'elle ne tende à prévenir ou à corriger, un intérêt légitime qu'elle ne défende, une souffrance qu'elle ne console ?

« Ambassadeur de Jésus-Christ, l'évêque vient répéter et transmettre à la génération avec laquelle il passe les instructions et les préceptes de ce divin Sauveur. Il rappelle aux hommes que de viles cupidités tiennent courbés vers la terre, qu'il est pour eux une autre félicité que celle des sens, d'autres intérêts que ceux qui finissent avec cette vie, d'autres biens que ceux dont ils se disputent si ardemment la possession ici-bas.

« Redevable à tous, il étend à tous son amour et ses soins ; mais ses prédications, comme celles de son Maître, sont pour les pauvres, pour ceux qui pleurent, pour ceux que le monde abandonne et dédaigne.

« Son ministère est un ministère de douceur, de miséricorde et de réconciliation. Sa bouche ne peut prononcer que des paroles de paix, et ses mains ne s'étendent que pour bénir.

« S'il vit dans ces temps de tristes dissensions où les passions semblent toujours prêtes à faire appel à la violence, il vient, l'Évangile à la main, dire à ceux que divisent et aigrissent leurs haines et leurs ressentimens : Hommes, vous êtes frères ! pourquoy vous nuisez-vous les uns aux autres ? *Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum ?* Oh ! plutôt aidez-vous mutuellement à porter votre fardeau dans le chemin si court et si laborieux qui conduit à l'éternité. *Alter alterius onera portate.*

« Et pour achever de dire ici notre pensée, nous serait-il permis, N. T. C. F., d'emprunter au langage du siècle quelques-unes de ses expressions ?

« Homme de tolérance, l'évêque se prêtera à toutes les concessions, à toutes les condescendances qui ne compromettront point les saintes règles ni les vérités sacrées dont le dépôt a été laissé à sa garde et à sa vigilance. Loin de lui les sentimens amers et les exclusions dans la charité ! Il n'éprouve qu'une tendre commisération pour ceux qui péchent par ignorance, par erreur, comme étant, lui aussi, environné d'infirmités ; et ceux même que de funestes dissidences empêcheraient de reconnaître et de respecter en lui l'autorité du pasteur, seraient assurés encore d'y trouver le cœur de l'ami et son affectueux dévouement.

« Homme de progrès : sans doute, selon la profonde pensée d'un ancien il ne concevra pas qu'on puisse, en matière de religion, se livrer à d'utiles recherches après l'Évangile. Il croira que là où se trouve la perfection il doit y avoir immobilité, sous peine de déchoir, et que toute intelligence qui s'éloigne de la foi chrétienne rétrograde, parce que dès lors elle s'approche de l'indifférence religieuse et du matérialisme profane.

« Mais, hors de là, il met au nombre de ses devoirs d'exciter à la recherche de tout ce qui est vrai et utile, comme à la pratique de tout ce qui est juste et saint. *Erates, quaecumque sunt vera..., quaecumque justa, sancta..., haec cogitate.* Il ne redoute d'autre science que celle qui pervertit et corrompt, d'autres lumières que celles qui conduisent à l'habitude des imprudens qui les

suivent, ou qui incendient au lieu d'éclairer.

« Homme de liberté ; il travaille à l'affermir tout étranger qu'il demeure aux divers systèmes politiques, en faisant aimer l'ordre sans lequel elle est étouffée par l'anarchie. Partout où sa voix est écoutée, il entoure de respect l'autorité préposée à la garde de la paix publique, et par-là il en rend l'action plus douce et le poids plus léger. Les doctrines de justice et de subordination qu'il prêche, si elles étaient complètement suivies, rendraient inutiles les menaces des lois et leurs sévérités, si souvent impuissantes.

« Que l'on ne craigne pas, du reste, que cette influence purement spirituelle qu'exerce sur les consciences le ministère épiscopal soit au détriment des pouvoirs à qui appartient le gouvernement extérieur de la société. *Tout Pontife tiré d'entre les hommes est élu pour les choses qui se rapportent à Dieu.* Engagé dans une milice céleste, il manque à sa vocation s'il s'embarrasse dans les affaires du siècle. Il sort d'ailleurs de son élément, et perd sa force dès qu'il descend dans la sphère où se débattent les intérêts terrestres, et qu'il entre dans les dissensions qui agitent le monde.

« Voilà l'évêque, N. T. C. F., nous ne dirons pas tel que nous vous le montrerons ; loin de nous une si présomptueuse témérité ! mais tel que nous l'avons vu, achevant de consumer dans la prière et les pratiques d'une douce piété les restes d'une longue vie toute consacré à Dieu et au bonheur de ses frères (1) ; ou succombant, dès l'entrée de la sainte carrière qui s'ouvrait devant lui, à l'ardeur d'un zèle qui ne voyait rien d'impossible et d'une charité qui ne connaissait point de bornes (2).

« Voilà l'évêque tel que vous l'avez vu vous-mêmes en la personne du vénérable prélat dont vous pleurez la perte, sanctifiant par une édifiante résignation les infirmités qui avaient succédé pour lui à un laborieux apostolat et à de douloureuses épreuves.

« Heureux, N. T. C. F., si, en prenant en main la houlette pastorale de ce pontife dont la mémoire vous restera si justement chère, nous pouvions le remplacer auprès de vous, et si, en succédant à son autorité, nous héritions de ses vertus ! »

Le pontife a choisi pour devise ces mots : *Charitas Christi urget nos.* Elle est heureusement placée à la tête de ce Mandement, témoignage du zèle le plus ardent pour le salut des âmes, et de la plus tendre charité.

NOUVELLES POLITIQUES

FRANCE.

— Le cahier des charges pour l'adjudication des pompes funèbres, qui vient d'être rendu public, comprend 71 articles. Nous y voyons, entre autres choses, que la compagnie adjudicataire fera toutes les inhumations de la capitale, celles de la famille royale exceptées. A cet effet, l'adjudicataire devra entretenir en bon état de service 36 chars, 15 corbillards drapés, 15 corbillards vernis, 50 voitures de deuil et 106 chevaux, dont 6 blancs. Le tarif est reparti en neuf classes, graduées de 19 fr. 75 à 3,362 fr. Les corbeils sont tarifés de 2 f. 50 à 300 fr., 7 fr. sont alloués pour chaque convoi d'indigent mort à domicile, et pour les morts des hôpitaux, des hospices et des Invalides.

— Père de deux enfans et veuf depuis plusieurs années, le sieur N... , après avoir éprouvé des pertes considérables dans le commerce, avait fait acquisition d'un modeste fond d'hôtel garni situé rue du Faubourg Saint Jacques, vis-à-vis la rue Cassini. Là, ses affaires ne furent pas prospères : on le payait mal, et peu habitué à user de rigueur, il était fréquemment dupé de la confiance que ses locataires parvenaient aisément à lui inspirer.

Il y a quelque temps, M. N... mourut, grande fut la désolation du fils et de la fille qu'il laissait ; les pauvres enfans, sans aucune ressource, se voyaient dans la nécessité d'avoir recours à la charité publique. On avait apposé les scellés, et les nombreux créanciers de M. N... , sans pitié pour les pauvres enfans, faisaient vendre, il y a deux jours, le mobilier de la maison garnie, insuffisant pour désintéresser le tiers des créanciers.

Alors intervint le propriétaire de la maison, qui réclama quatre années de loyer ; il était créancier privilégié ; le total du prix de la vente lui fut adjugé. Ce furent des cris, des clameurs, des grincemens de dents parmi les autres créanciers, les petits criaient le plus haut, selon l'usage.

— Silence ! dit le digne propriétaire en arrivant au milieu d'eux ; j'ai mes raisons pour me montrer âpre à la curée ; mais je serai de bonne composition, et je partagerai avec vous au marc le franc, si vous consentez à faire de votre part l'usage que je veux faire de la mienne.

Ces paroles jetèrent une lueur d'espérance dans tous les cœurs.

— Qui ! oui ! s'écria-t-on de toutes parts, nous y consentons !

— Eh bien ! dit le digne homme, j'abandonne tout ce qui me revient à ces pauvres orphelins, que vous voulez réduire à la mendicité.

L'élan était donné ; personne n'osa se dédire, et, grâce à cet homme de bien, les deux orphelins sont aujourd'hui à l'abri du besoin.

ALGÉRIE.

— On écrit d'Alger, 20 septembre, au *Toulonnais* :

« Le calme le plus parfait et la prospérité la plus grande règnent partout dans le royaume d'Alger. Les colons sont heureux de cultiver leurs champs sous ce ciel si riche, et de ne plus être exposés à devenir à chaque instant la victime de quelque sauvage de l'intérieur. L'oiseleur avide peut pour suivre avec sécurité le gibier jusqu'à plusieurs lieues au-delà de la Maison-Carrée, sans courir le risque de tomber sous le yatagan ou le bâton des mardaudeurs sanguinaires qui infestaient autrefois les alentours du fort l'Empereur.

(1) Mgr. Montault, évêque d'Angers.

(2) Mgr. Paysant, évêque d'Angers.